

Saint-Sauveur, le 13 mars 2014.

Madame Louise Pelletier  
Greffière  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse 800,  
Rue du Square-Victoria, Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
[greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

**Objet : Opposition à l'installation sous pression des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)**

Madame,

Je suis une citoyenne de Saint-Sauveur et depuis le 13 octobre 2013 je suis en lutte avec Hydro-Québec et ses représentants CapGemini.

#### **Procédures et communications avec Hydro-Québec et son représentant CapGemini**

- Ayant reçu la première lettre prônant l'installation « sans frais d'un compteur de nouvelle génération », j'ai manifesté mon REFUS en téléphonant pour faire noter à mon dossier que je refusais tout changement de compteur et que je voulais conserver mon compteur électromécanique.
- La dame m'a dit que ce n'était pas une option possible, a tenté de me convaincre de la non dangerosité des compteurs etc..., mais elle a tout de même mentionné qu'une note de mon refus serait mise à mon dossier.
- J'ai quand même envoyé une lettre, le 5 novembre 2013, en courrier recommandé pour signifier par écrit mon avis de non consentement à l'installation d'un compteur-émetteur de radiofréquences.
- Par la suite j'ai reçu une lettre d'Hydro-Québec, m'informant de nouveau que je ne pouvais pas conserver mon compteur actuel « puisque cette option est considérée comme non valide par la Régie de l'énergie », et qu'il m'était « interdit d'entraver le bon fonctionnement... ou d'effectuer quelque manœuvre ou intervention que ce soit sur les équipements d'Hydro-Québec... »

- Fin décembre 2013 ou début Janvier 2014 (j'aurais dû noter la date exacte !...), des représentants d'Hydro-Québec se sont présentés chez moi pour changer les compteurs. Je n'étais pas présente, mais ma mère qui habite au rez-de-chaussée y était, et a dit aux deux employés que nous refusions le changement de nos compteurs.
- L'un des employés ou représentant d'Hydro-Québec a mis le pied dans la porte et a commencé à discuter avec ma mère et son conjoint, arguant les frais additionnels à venir etc... et le ton était plutôt celui de l'intimidation.
- Ils sont quand même repartis sans faire le changement cette journée-là et depuis, nous avons barricadés l'accès à nos compteurs qui sont à l'extérieur de la maison.
- Le 5 mars 2014, ma mère et moi, avons toutes les deux reçu des messages téléphoniques nous demandant de communiquer de nouveau avec CapGemini au numéro 1-866-806-2958 pour l'option de retrait d'Hydro-Québec.
- J'ai retourné l'appel hier matin, le 12 mars 2013, et j'ai failli me faire attraper par le représentant Monsieur Max Descartes, qui a pris en note ma demande de RETRAIT alors que moi j'appelais pour réitérer un avis de REFUS. Veuillez noter que « retrait / refus » la confusion est facile !
- Je n'ai toutefois pris aucune chance, et j'ai quand même pris soin d'envoyer, le 6 mars 2014 en courrier recommandé, un 2<sup>e</sup> Avis de non-consentement à l'installation d'un compteur-émetteur de radiofréquences et à toute entrée non autorisée sur ma propriété pour toute fin autre que la relève de ma consommation d'électricité.
- Je suis d'accord avec les points évoqués par Madame Stéphanie Poirier, résidente de St-Hippolyte, à savoir le non-respect d'Hydro-Québec pour ses clients et consommateurs que sont les citoyens Québécois.
- Tout comme Madame et Monsieur Lusignan de Rosemère je demande d'obliger Hydro-Québec à cesser ses méthodes de pression auprès des citoyens pour l'installation des compteurs électro-polluants tout en retirant son matériel dangereux installé de force.
- Je demande aussi un moratoire sur tout le développement de cette technologie électro-polluante. Les citoyens doivent être entendus car le déploiement de cette technologie est en train de devenir une réelle question de santé publique.
- Par la présente je veux officiellement porter plainte sur les façons de procéder d'Hydro-Québec et de ses représentants.

## Témoignage des effets des radiofréquences sur ma santé

- Je suis travailleur autonome, mon horaire de travail est réparti entre des journées de travail à mon bureau de la maison et des journées de travail chez des clients.
- Une journée par semaine, je vais travailler chez un client qui est situé dans un édifice commercial à l'intérieur duquel il y a une douzaine d'entreprises et commerces.
- Le bureau de mon client est situé à côté de la salle électrique.
- Dans cette « chambre électrique » d'environ 15 x 10 pieds, **il y a 12 compteurs de type : Focus AXR-SD – Gridstream RF 502ADDC9**, en plus des multiples panneaux de « braker », des minuteries diverses pour l'éclairage, chauffage etc..., et tous les équipements de Bell Canada, Cogeco et j'en oublie peut-être !

### Voici des informations sur les puissances de transmission.

Compteur Landis+Gyr FOCUS AXR-SD avec module RF 0864 de Hunt Technologies  
Code IC : 5931A-HUNTSU864, FCC ID : TEB-HUNTSU864

Plage de fréquences 1 : 902 – 928 MHz

Puissance rayonnée (EIRP) maximale mesurée: +32.63 dBm (page 1)

Distance minimale pour respecter la norme d'exposition américaine : 20cm avec 2.2 dB de marge (page 1)

Plage de fréquences 2 : 2405 – 2480 MHz

Puissance rayonnée (EIRP) maximale mesurée: +26.35 dBm (page 2)

Distance minimale pour respecter la norme d'exposition américaine : 20cm avec 10.7 dB de marge (page 2)

- Jeudi le 20 février 2014, j'ai travaillé moins de 5 heures dans la pièce voisine de la « chambre électrique », à ce moment je ne savais pas encore quel type de compteur y étaient en fonction ! J'ai appris par la suite que ces compteur-émetteur de radiofréquences ont été installés récemment.
- Dans la soirée du 20 février 2014, alors que j'étais chez une amie, j'ai commencé à ressentir des étourdissements et des malaises au point que j'ai dû m'allonger pour tenter de me rétablir suffisamment pour conduire ma voiture et rentrer chez moi.
- Ce vertige et ces étourdissements ont duré 4 (QUATRE) jours ! J'ai eu des pertes d'équilibre et je devais me tenir après les meubles et les murs pour me déplacer dans ma maison. Étrangement, les malaises étaient plus forts le soir que durant le jour.

- J'ai retrouvé mon équilibre et les étourdissements ont graduellement diminué lors du 5<sup>e</sup> jour après l'exposition à ce « blast » de fréquences.
- Depuis cette journée fatidique du 20 février 2014, je ressens presque à tous les jours des étourdissements, que je sois dans le village de Saint-Sauveur, dont la majorité des compteurs sont changés, et il y en a beaucoup !, ou chez moi, où je suis une des rares citoyenne de mon quartier à avoir refusé le compteur intelligent.
- Qu'est-ce que je vais pouvoir faire ? Où aller me réfugier ? Tout le quartier est devenu un immense micro-onde à ciel ouvert qui fonctionne 24 hres /24 hres !
- Depuis cette journée fatidique du 20 février 2014, je ne suis retournée chez ce client, que 2 fois et cela très rapidement, pour ne pas m'exposer plus d'une heure à la fois, à cette surdose de fréquence dévastatrices.
- Je doute de pouvoir de nouveau travailler régulièrement à cet endroit et je devrai trouver une autre façon de pouvoir maintenir mon lien avec ce client.
- Quand je pense à tous ces gens qui résident dans des habitations à logements multiples, que ce soit des logements, condos, ou autres types de logis, où il y des compteurs installés en grand nombre, cela va devenir infernal pour les humains qui vont y vivre... ou plutôt... tenter d'y survivre !
- Alors je vous demande de prendre en considération cette demande pour les phases 2 et 3 de ce projet qui va à l'encontre de nos droits. Je ne devrais pas avoir à me battre à ce point pour avoir le droit de préserver ma santé.
- Je demande aussi un moratoire sur tout le développement de cette technologie électro-polluante. Les citoyens doivent être entendus, car le déploiement de ce projet est en train de devenir une réelle question de santé publique.

Lyse Gagnon  
 6 Des Sentiers  
 Saint-Sauveur, Qc, J0R 1R7